

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GIRONCOURT-SUR-VRAINE

A GIRONCOURT-SUR-VRAINE, le 27 Mars 2023

2 rue Henri de La Vaulx

88170 GIRONCOURT-SUR-VRAINE

Tél. : 03 29 94 41 84

Fax : 03 29 94 44 28

Email : MAIRIE-GIRONCOURT-SUR-VRAINE@wanadoo.fr

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Annexée Budget Communal 2023

COMMUNE DE GIRONCOURT SUR VRAINE

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il a été voté le 27 Mars 2023 par le conseil municipal. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- De mobiliser le plus possible des subventions auprès de l'Etat chaque fois que possible

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

- Garderie périscolaire
- Location salle la clairière
- Loyers communaux
- Impôts locaux

- Dotations versées par l'Etat,

En 2023, ces recettes représentent **1 346 575.00 €** dont **60 612.18 €** d'excédent antérieur reporté.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer.

Les charges et cotisations du personnel et des élus sont évaluées en 2023 à 477 100.00, pour un total de dépenses de fonctionnement de 1 346 575.00 € dont un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 325 537 €.

III La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui gère le quotidien, l'investissement est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme.

A) Les Dépenses

Les dépenses d'investissement 2023 les plus conséquentes portent sur des participations syndicales pour un montant de 390 892.00 € liées aux travaux d'investissement de l'année 2023, notamment pour la mise en souterrain de tous les réseaux électriques par le Syndicat d'Electrification de la Plaine des Vosges et la réfection des branchements et réseaux d'eau du lotissement la Forêt.

Le second poste concerne les travaux de voirie, dont la réfection du haut de la Grand 'Rue et de la rue Zeller, travaux qui devaient initialement être réalisés en 2022. Cet investissement est estimé à 343 932.73 € (246 134.97 € de crédits de reports+97 797.76 € de nouveaux crédits).

Le troisième investissement porte sur l'acquisition de terrains auprès de particuliers pour un montant de 133 403.09 €. Cette Dépense est un crédit de report car les actes d'acquisition n'ont été signés qu'en janvier 2023, d'où les crédits de reports.

Le reste des travaux concerne des études pour la réalisation de futurs projets de voirie, de réhabilitation de bâtiment communaux et d'études pour la création d'une voie verte qui verra le jour d'ici 2024.

A ces travaux, s'ajoute une participation financière de 25 800 € pour la réhabilitation de la ligne Fret desservant l'entreprise OI-Manufacturing.

A noter qu'il reste encore deux emprunts communaux dont le remboursement du capital est de 57 772.86 € et pour terminer l'inscription du déficit d'investissement reporté de 26 766.53 €.

B) Les recettes

Elles se composent cette année de subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et ont été évaluées à 157 796.00 €.

A noter que ces montants de subvention sont arrêtés sur des estimatifs et qu'ils peuvent varier en fonction des dépenses réellement réalisées, notamment pour les marchés de travaux dont les appels d'offres ne sont pas encore connus au moment de l'élaboration du budget.

Les recettes sont complétées par les amortissements des subventions pour un montant de 32 580.00 €, un fond de compensation de TVA, calculé sur la base des travaux d'investissement réalisés en année N-1 (2021) arrêté à 285 502.87 € versé par l'état, auquel s'ajoute une affectation de résultat de fonctionnement de 434 857.32 € et un virement de la section de fonctionnement de 325 537.00 € permettant d'équilibrer les dépenses et les recettes d'investissement pour un montant respectif de 1 2 53 466.00 €.

Le Maire,

Joël BRESSON

